2,3€

N°10
Septembre 2006

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS

Pages de Profils

Tandis que le flux de travailleurs frontaliers de la Belgique vers la France s'est stabilisé depuis une dizaine d'années aux environs de 5 500, le flux inverse ne cesse de progresser depuis 1987, en particulier pour les frontaliers résidant en Nord-Pas-de-Calais. En 2005, le nombre de ces derniers est estimé à 22 550, alors qu'ils étaient 14 370 en 1999. Un tiers d'entre eux quitte la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing, 18% vont travailler dans l'arrondissement de Mouscron. Les frontaliers demeurent principalement des hommes exerçant un métier d'ouvrier dans l'industrie.

Toujours plus de travailleurs frontaliers vers la Belgique

Danièle Lavenseau | **Émilie Dequidt**
Service Études et Diffusion

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX
03 20 62 86 29 - : 03 20 62 86 00

Tous les jours, Belges et Français traversent la frontière pour faire leurs courses, étudier, profiter d'événements culturels, d'équipements de loisirs, ou de structures médicales. Des bassins de vie transfrontaliers se sont ainsi formés le long de la frontière, telle piscine attirant des utilisateurs français et belges, tels hôpitaux, situés de part et d'autre de la frontière, établissant des partenariats pour leurs appareils de radiographie par exemple. Ces modes de vie ont été précédés par l'existence de flux de travailleurs frontaliers, qui se sont développés depuis le début du XIX^{e} siècle. Aujourd'hui, des échanges non négligeables, entre Roubaix-Tourcoing et Mouscron notamment, préfigurent l'émergence de bassins d'emploi transfrontaliers.

L'actualisation de la mesure des flux de travailleurs frontaliers de part et d'autre de la frontière franco-belge est une question délicate. Concernant les flux de la France vers la Belgique et en attendant les premiers résultats du nouveau recensement disponibles vers 2008 qui permettront une mesure régulière des flux qui quittent la France, peu de sources fournissent actuellement des informations sur ce sujet. Est donc proposé dans cette étude une méthode d'estimation à partir d'une source déclarative française, le recensement de la population de 1999, et d'une source administrative belge, l'Inami Pour comprendre ces résultats ; elle permet d'actualiser les flux de travailleurs frontaliers de la France vers la Belgique, et surtout de les caractériser. Quant aux flux de la Belgique vers la France, relativement stables depuis une dizaine d'années, estimés à quelque 5 500 travailleurs, le peu de sources disponibles rend difficile leur actualisation à des niveaux géographiques fins.

DES ÉCHANGES MIGRATOIRES ANCIENS ET IMPORTANTS

Le mouvement des travailleurs belges vers le Nord de la France remonte au début du XIX^{e} siècle. Vers le milieu de ce siècle, un nombre important d'ouvriers belges était employé dans les ateliers textiles de la région lilloise, ainsi que dans les domaines de la métallurgie et de l'agriculture. Durant tout le XIX^{e} siècle, ces migrants tendirent à s'installer en France, de sorte que leur nombre est resté marginal par rapport aux installations de Belges. Ainsi, au début du XX^{e} siècle, le recensement de la population de 1906 fait état de 193 209 résidents d'origine belge.

À partir de cette période, les échanges migratoires avec la Belgique se transforment. Dans les années précédant la première guerre mondiale, les migrations journalières se firent de plus en plus importantes et se développèrent sous l'action conjuguée de l'intensification des transports ferroviaires et du niveau supérieur des salaires français. Les diverses sources disponibles françaises et belges estiment que le nombre de Belges venant travailler en France est passé de 25 000 en 1906 à 100 000 en 1929. En 1928, un accord est conclu entre la France et la Belgique pour instituer une carte de frontaliers.

Mais avec la crise économique, le nombre de frontaliers belges diminue ensuite, pour avoisiner les 50 000 en 1936. Un nouvel accord voit alors le jour pour limiter les zones de part et d'autre de la frontière pouvant bénéficier de ce statut afin d'éviter de déséquilibrer le marché du travail.

À partir des années cinquante, le nombre de frontaliers belges chute inexorablement, ce qui s'explique en partie par le ralentissement de l'activité rencontré dans l'industrie textile, et par le développement de l'économie en Flandre belge. Vers la fin des années soixante-dix, leur nombre passe sous la barre des 10 000. D'ailleurs, compte tenu de la convention fiscale franco-belge Encadré, l'intérêt pour les Belges de venir travailler en France est devenu moindre. Dans le même temps prend naissance un flux entraînant les travailleurs français vers les régions belges limitrophes.

DEPUIS 1987, UNE FORTE PROGRESSION DU NOMBRE DE FRONTALIERS NORDISTES

Peu nombreuses au cours des décennies soixante-dix et quatre-vingt, les navettes de travailleurs de la France vers la Belgique ont fortement augmenté à partir de la fin des années quatre-vingt, l'essentiel des flux provenant du Nord-Pas-de-Calais, à hauteur de 87% en 2005 Graphique 1. D'environ 4 000 entre 1975 et 1987, les navettes de la France vers la Belgique sont ainsi passées à 25 940 en 2005, d'après les chiffres de l'Institut national d'assurance maladie invalidité (Inami) de Belgique Pour comprendre ces résultats, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,9% entre ces deux années.

Dans le même temps, le nombre de frontaliers résidant en Belgique et travaillant en France n'a cessé de diminuer, passant de 15 790 en 1975 à 5 310 en 2005, la baisse s'étant stabilisée depuis une dizaine d'années. Ainsi, depuis 1991, le nombre de frontaliers partant travailler en Belgique est devenu supérieur à celui des frontaliers venant en France.

Avertissement

Il existe plusieurs définitions du travailleur frontalier :

- Les textes communautaires définissent le travailleur frontalier comme une personne qui réside dans un pays et travaille dans un autre, en effectuant au minimum une navette hebdomadaire.

- La convention fiscale définie entre la France et la Belgique Encadré, considère comme " travailleurs frontaliers " les personnes résidant d'un côté de la frontière franco-belge et travaillant de l'autre, ceci dans une liste limitative de communes, constituant une bande d'une vingtaine de kilomètres de large de part et d'autre de la frontière.

Dans cette étude, c'est la première définition issue des textes communautaires qui est retenue.

EN 2005, 22 550 PERSONNES RÉSIDENT EN NORD-PAS-DE-CALAIS ET TRAVAILLENT EN BELGIQUE

Constituant l'essentiel des flux de travailleurs frontaliers de la France vers la Belgique, le nombre de frontaliers résidant en Nord-Pas-de-Calais et travaillant en Belgique a considérablement augmenté depuis une quinzaine d'années. Ainsi, en 2005, il est estimé à 22 550 Pour comprendre ces résultats, alors qu'il était de 14 370 en 1999 Tableau 1. La majorité des travailleurs frontaliers (57%) se dirige vers le Hainaut et 32% vers la Flandre-Occidentale. Le plus faible nombre de travailleurs frontaliers dans la partie flamande de la Belgique est dû en partie à la barrière de la langue. En effet, par rapport à 1999, le nombre de frontaliers travaillant dans le Hainaut a augmenté de 106%, contre 67% en Flandre-Occidentale.

Les arrondissements où les frontaliers résidant en Nord-Pas-de-Calais sont les plus nombreux à se rendre quotidiennement sont : Mouscron (18% de l'ensemble des frontaliers), Courtrai (14%), Tournai (13%) et Mons (11%). Ces arrondissements sont chacun situés sur la frontière Carte 1, au sein de la

Graphique 1: ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FRONTALIERS ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE

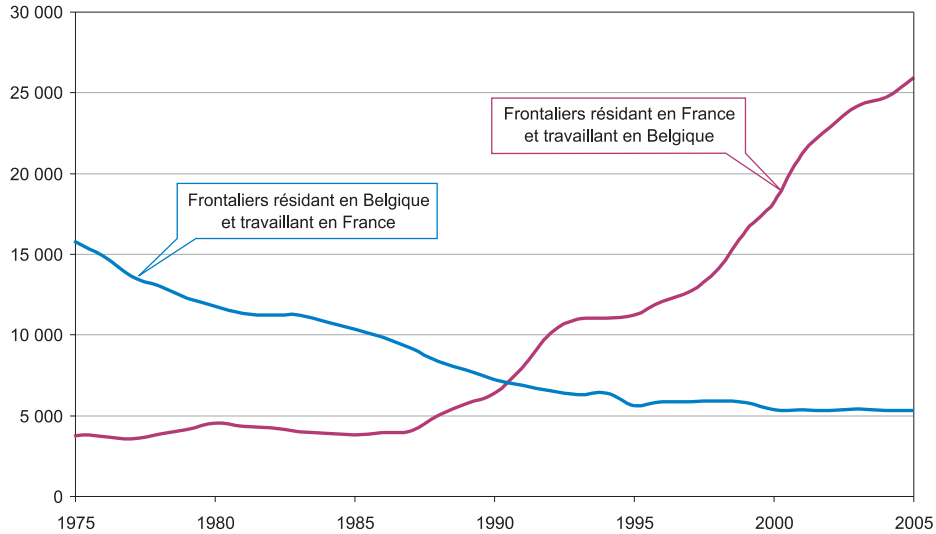

Source : Inami (Belgique)

Tableau 1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS RÉSIDANT EN NORD-PAS-DE-CALAIS ET TRAVAILLANT EN BELGIQUE

Année	Travailleurs frontaliers	Taux de croissance annuel moyen en %
1990	7 060	
		8,2
1999	14 370	
		7,8
2005	22 550	

Source : Insee (France) - Recensements de la population, Inami (Belgique)

Carte 1 : DESTINATION DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS RÉSIDANT EN NORD-PAS-DE-CALAIS ET TRAVAILLANT EN BELGIQUE EN 2005

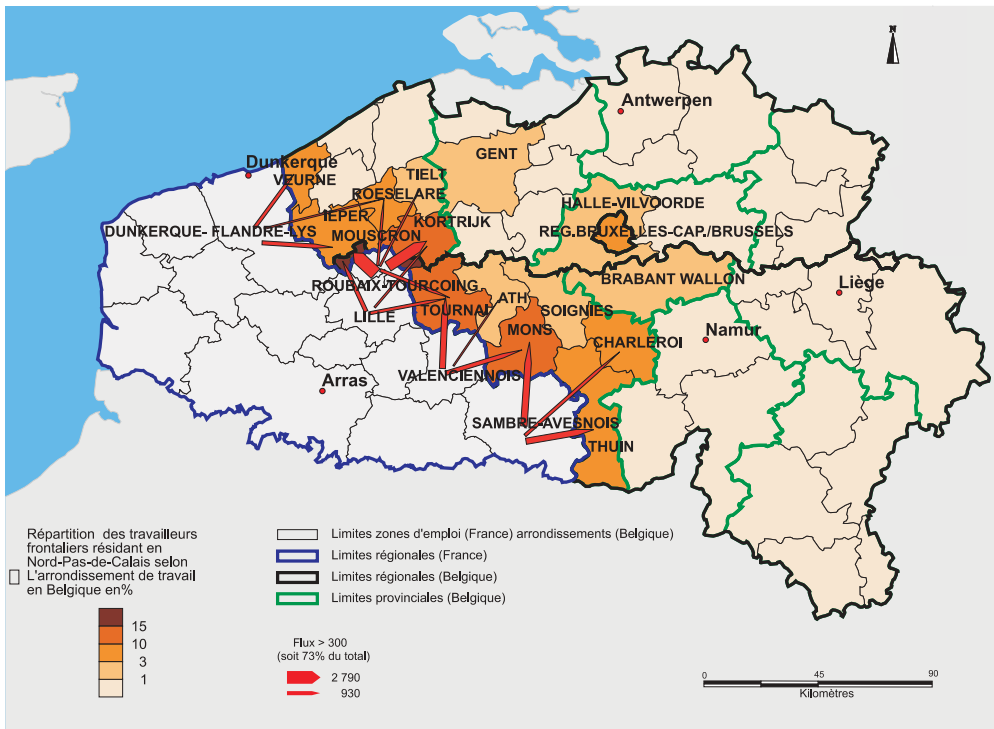

© IGN - Insee 2006
Source : Insee (France), Inami (Belgique) - Estimations combinant le recensement de la population 1999 et les données de l'Inami

zone de convention fiscale franco-belge Encadré. Cette convention, favorable aux personnes résidant en France et travaillant en Belgique, contribue sans doute à expliquer la forte présence de frontaliers occupant un emploi dans les provinces du Hainaut et de Flandre-Occidentale.

Les frontaliers résidant en Nord-Pas-de-Calais et travaillant en Belgique ne sont pas tous de nationalité française. En 2005, trois frontaliers sur quatre sont Français, 17% sont Belges et

Carte 2 : PRINCIPAL SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE DE SALARIÉS EN 2001

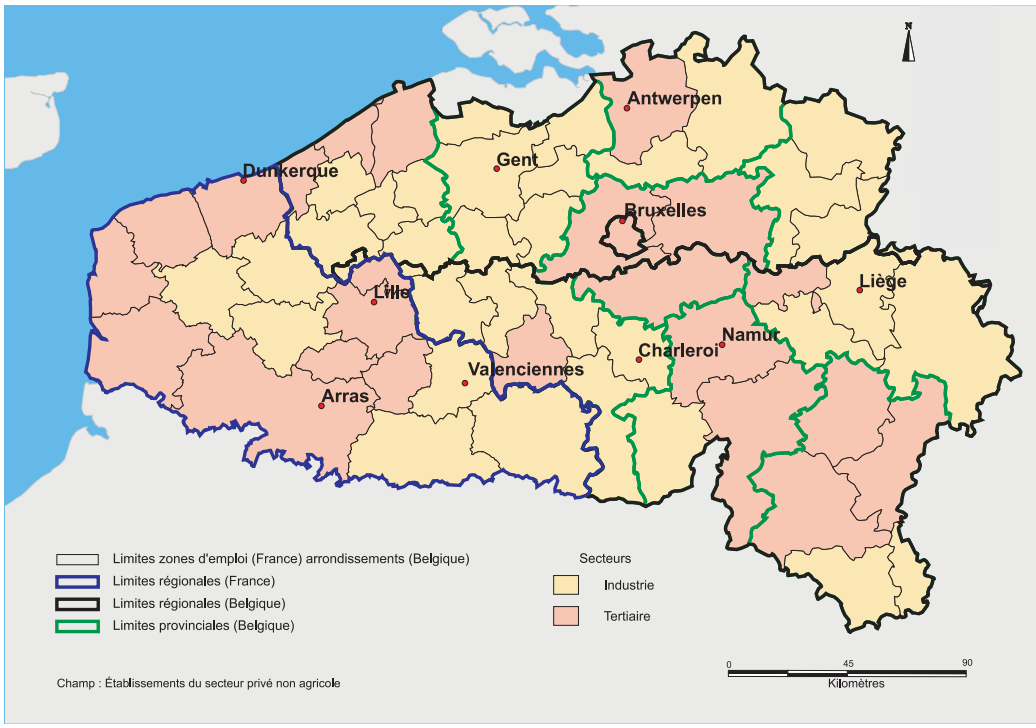

© IGN - Insee 2006

Note : La nomenclature utilisée correspond aux secteurs : Industrie, construction et Tertiaire. Les activités de commerce, réparties sur l'ensemble du territoire, sont exclues de l'analyse pour faire ressortir les spécificités territoriales

Source : Insee (France), ONSS (Belgique)

Carte 3 : LES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN 2001

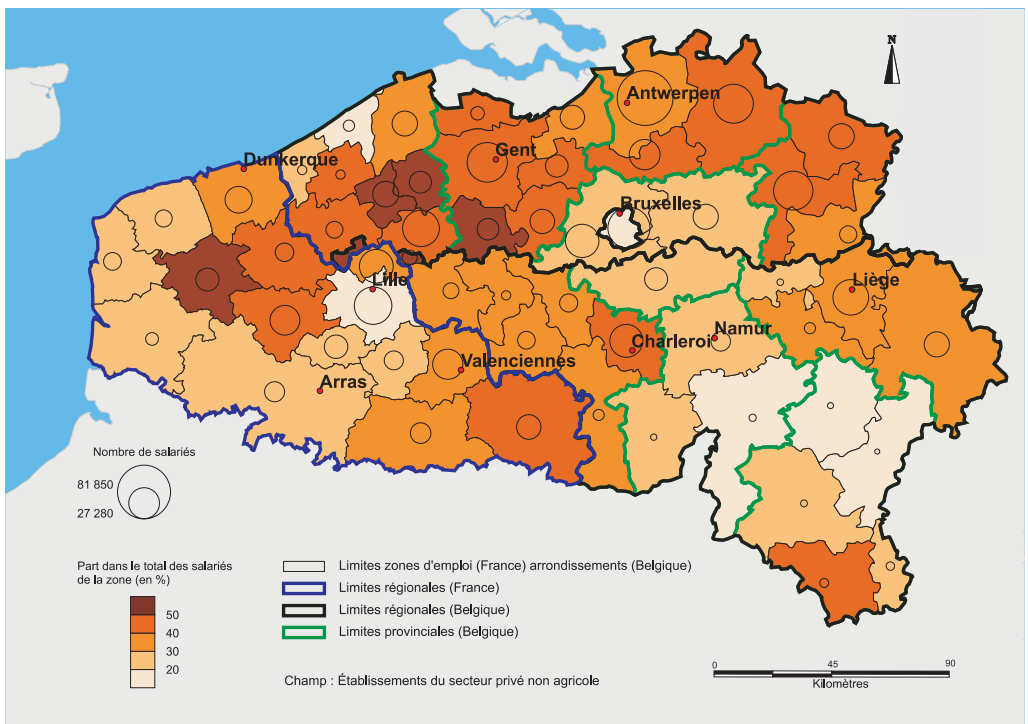

© IGN - Insee 2006

Source : Insee (France), ONSS (Belgique)

8% d'une autre nationalité. La proportion de frontaliers de nationalité française travaillant en Belgique a diminué de 7 points par rapport à 1999, tandis que la part de frontaliers de nationalité belge a augmenté de 3 points. Les Belges résidant en Nord-Pas-de-Calais et travaillant en Belgique ont pu choisir de s'installer en Nord-Pas-de-Calais pour bénéficier de divers avantages (fiscaux, coût du foncier, etc.).

UN FRONTALIER SUR TROIS HABITE LA ZONE D'EMPLOI DE ROUBAIX-TOURCOING

La métropole lilloise abrite 45% des travailleurs frontaliers résidant en Nord-Pas-de-Calais. Le flux le plus important part de la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing (33%), principalement vers les arrondissements voisins de Mouscron (pour 38% d'entre eux) et Courtrai (32%) Carte 1. 12% des navettes concernent la zone d'emploi de Lille, effectuées à hauteur de 30% vers Mouscron et 24% vers Tournai. Se dégage ainsi une véritable ébauche de bassin d'emploi transfrontalier entre les zones de Roubaix-Tourcoing et Lille en Nord-Pas-de-Calais et le territoire de Mouscron. Plus au sud, 18% des frontaliers quittent la Sambre-Avesnois, 34% d'entre eux se dirigent vers l'arrondissement de Mons et 32% vers celui de Thuin. Le flux au départ de la région de Valenciennes, qui représente 17% des frontaliers, est effectué à 34% vers Tournai et 24% vers Mons. Au nord, les zones de Dunkerque et Flandre-Lys regroupent 14% des frontaliers, qui vont travailler principalement dans les arrondissements d'Ypres (29%) et de Furnes (24%), mais également dans des arrondissements plus éloignés, comme celui de Roulers (11%).

DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS EN PARTIE PAR LA PRÉSENCE D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

De nombreux facteurs peuvent inciter les personnes résidant en Nord-Pas-de-Calais à travailler en Belgique, comme la proximité géographique, des intérêts financiers relatifs aux salaires ou à la fiscalité, les transports, ou encore la situation du marché du travail de part et d'autre de la frontière. Si chacun de ces éléments rentre en ligne de compte, les échanges entre le Nord-Pas-de-Calais et la Belgique ont également été favorisés, pour la plupart des frontaliers, par la forte présence de l'activité industrielle Carte 2, construite notamment autour du textile dans les zones de Lille et Mouscron, et de la métallurgie au sein du Hainaut français et belge. Ces similitudes économiques ont permis le développement des mêmes emplois et qualifications de part et d'autres de la frontière. Aujourd'hui encore, l'industrie reste très présente en Nord-Pas-de-Calais et sur le territoire belge. Ainsi, l'industrie manufacturière compte un nombre important de salariés de Saint-Omer jusqu'à l'extrémité de la Flandre belge Carte 3, et regroupe plus de la moitié des salariés du secteur privé non agricole dans les arrondissements de Tielt (63%), Audenarde (58%), Roulers (53%) et Mouscron (52%). L'industrie manufacturière est également fortement implantée le long de la frontière franco-belge, en particulier dans la Sambre-Avesnois et la région de Charleroi. Pour d'autres frontaliers, apparaît une logique de marché du travail transnational, notamment pour les cadres dans les activités tertiaires. Ceci explique la présence non négligeable de travailleurs frontaliers à Bruxelles (3%). En effet, en termes d'effectifs comme en part des salariés dans l'ensemble des activités du secteur privé non agricole, les services aux entreprises sont concentrés principalement dans les grandes agglomérations, comme Bruxelles, Lille ou Anvers Pour en savoir plus.

L'INDUSTRIE, PREMIER SECTEUR D'ACTIVITÉ DES FRONTALIERS

L'industrie reste comme en 1999 le principal secteur d'activité des travailleurs frontaliers : en 2005, elle occupe 46% de ces travailleurs Tableau 2. Le commerce et les services aux entreprises représentent chacun 12% de l'ensemble des frontaliers. La construction en concerne 8%.

La Flandre-Occidentale est davantage tournée vers les activités industrielles et le tertiaire : l'industrie, les services aux entreprises et le commerce représentent respectivement 52%, 16% et 13% des emplois occupés par des frontaliers. Dans le Hainaut, la part de l'industrie est moins importante (42%) ; le commerce,

Tableau 2 : DOMAINE D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS EN 2005

Unités : nombre, %

	Belgique	Hainaut	Flandre-Occidentale	Autres provinces
Total (en nombre)	**22 550**	**12 930**	**7 170**	**2 450**
Industrie	46	42	52	43
Immobilier, location et services aux entreprises	12	9	16	16
Commerce ; réparation automobile et d'articles domestiques	12	12	13	9
Construction	8	10	6	9
Santé et action sociale	7	11	1	3
Transports et communication	6	6	6	8
Hôtels et restaurants	3	2	4	2
Éducation	2	3	0	3
Services collectifs, sociaux et personnels	2	3	1	1
Autres secteurs	2	2	1	6
Total (en %)	***100***	***100***	***100***	***100***

Source : Insee (France), Inami (Belgique) - Estimations combinant le recensement de la population 1999 et les données de l'Inami

la santé-action sociale et la construction représentent respectivement 12%, 11% et 10% des frontaliers.

DES OUVRIERS NON QUALIFIÉS DAVANTAGE PRÉSENTS EN FLANDRE-OCCIDENTALE

En lien avec l'activité souvent industrielle, 63% des travailleurs frontaliers exercent un métier d'ouvrier. La moitié sont des ouvriers non qualifiés. La forte proportion de ce type de poste tient en partie au fait que nombre de Belges trouvent ces emplois souvent pénibles ou moins bien rémunérés. En outre, les différences salariales et surtout fiscales, entre le Nord-Pas-de-Calais et la Belgique, rendent ces emplois attractifs pour les personnes résidant en France. Si la proportion d'ouvriers qualifiés est identique en Flandre-Occidentale et dans le Hainaut, les ouvriers non qualifiés sont par contre deux fois plus représentés en Flandre-Occidentale (49% contre 23%). L'afflux de travailleurs peu qualifiés en Flandre-Occidentale peut également être expliqué par un déficit de main-d'œuvre. En 2004, le taux de chômage y est en effet de 4,5%, contre 13,8% dans le Hainaut et 12,8% dans le département du Nord (source Eurostat).

Par ailleurs, 21% des travailleurs frontaliers sont employés ou cadres intermédiaires et 6% cadres ou ingénieurs Graphique 2. Ces catégories socioprofessionnelles sont davantage présentes dans le Hainaut qu'en Flandre-Occidentale. Pour un Français, il est en effet plus facile d'occuper ce type de poste dans des arrondissements francophones.

La forte proportion d'ouvriers dans le total des frontaliers explique que la population des frontaliers reste très masculine, avec une part de 76% d'hommes. Toutefois, cette proportion est en diminution par rapport à 1999, où elle atteignait 80%. Les types d'emplois occupés par les hommes et les femmes sont très différents. 71% des hommes exercent un métier d'ouvrier, contre seulement 36% des femmes. Lorsqu'elles sont ouvrières, celles-ci occupent principalement des postes d'ouvrières non qualifiées (78%). Les femmes sont par contre plus nombreuses à être employées et cadres intermédiaires (46% contre 13% des hommes).

DES EMPLOIS STABLES ET À TEMPS COMPLET

En 2005, 81% des frontaliers sont en contrat à durée indéterminée. Cette proportion est en légère augmentation par rapport à 1999, chez les hommes (de 79% en 1999 à 83% en 2005), comme chez les femmes (72% à 75%). L'intérim, qui représente 6% des frontaliers, est davantage utilisé en Flandre-Occidentale que dans la province du Hainaut (11% contre 4%). Par ailleurs, 91% des frontaliers sont à temps complet : la quasi-totalité des hommes et 71% des femmes.

VERS UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES FRONTALIERS

Le flux de travailleurs frontaliers du Nord-Pas-de-Calais vers la Belgique poursuit donc sa croissance soutenue, entamée à la fin des années quatre-vingt. Les données dont nous disposons actuellement ont permis de réaffirmer les grandes caractéristiques de ces frontaliers, principalement des hommes, même si leur part diminue, exerçant des métiers d'ouvriers dans l'industrie, avec des emplois stables et à temps complet.

De nombreuses interrogations restent toutefois posées. Entre autres, il serait intéressant de mieux comprendre ce qui déclenche le travail frontalier, même si quelques éléments de réponse ont été abordés, comme les opportunités liées aux différences salariales et fiscales entre la France et la Belgique. Le phénomène de progression des flux vers la Belgique s'étend-il à d'autres couches sociales ?

Une connaissance à un niveau territorial plus fin des lieux de travail permettrait également de savoir si la tendance est plutôt à une dispersion des flux transfrontaliers, ou à la constitution de bassins d'emploi, comme observé dans la zone englobant Roubaix-Tourcoing et Mouscron. Avec les résultats du nouveau recensement, dès 2008, l'exploitation d'autres sources, notamment fiscales, pourrait nous aider à répondre à ces questions.

Graphique 2 : CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS EN 2005

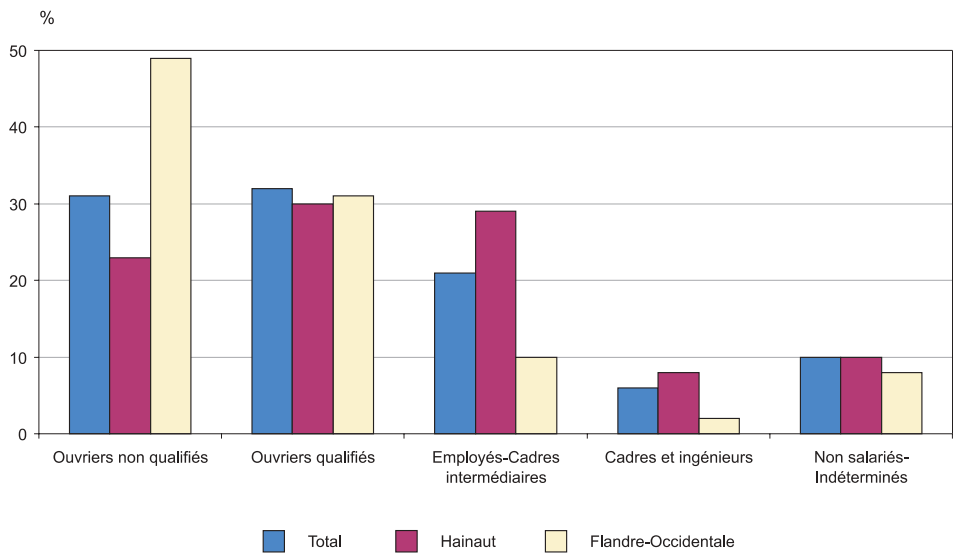

Source : Insee (France), Inami (Belgique) - Estimations combinant le recensement de la population 1999 et les données de l'Inami

Encadré : LA CONVENTION FISCALE FRANCO-BELGE

La convention fiscale franco-belge, signée en 1964, permet d'éviter les doubles impositions aux travailleurs frontaliers. Elle établit une liste limitative de communes contiguës délimitant une bande d'une vingtaine de kilomètres de large de chaque côté de la frontière entre la France et la Belgique, telle que les personnes résidant d'un côté de la frontière et travaillant de l'autre, sont assujetties au régime fiscal de leur pays de résidence plutôt que de leur pays de travail, comme c'est le cas habituellement.

Cette exception fiscale est favorable aux frontaliers résidant en France, puisque que l'imposition sur le revenu est moins lourde en France qu'en Belgique, et que de surcroît, les salaires en Belgique sont souvent plus élevés qu'en France.

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

Les deux sources principalement utilisées pour analyser le flux de travailleurs frontaliers du Nord-Pas-de-Calais vers la Belgique sont les recensements de population pour la France et les données de l'Institut national d'assurance maladie et d'invalidité (Inami) pour la Belgique.

Le recensement de la population :

Cette source statistique française permet de repérer de manière déclarative l'ensemble des travailleurs résidant en France et travaillant en Belgique. Elle permet de localiser précisément les lieux de résidence et de travail, et de fournir de nombreuses caractéristiques de ces travailleurs comme le sexe, l'âge, le diplôme, la catégorie socioprofessionnelle, le statut, le temps de travail, etc.). Les dernières données disponibles datent de 1999. Depuis 2004, une nouvelle méthodologie annualise le recensement de la population (cf. " Pour comprendre le recensement de la population " sur http://www.insee.fr, rubrique Publication, Insee Méthodes hors série de mai 2005). Ainsi, à partir de 2008, des résultats détaillés seront disponibles annuellement.

L'Institut national d'assurance maladie et d'invalidité (Inami) :

Cette source administrative belge se base d'une part sur l'inscription dans un organisme mutualiste de tout travailleur occupé dans un établissement situé sur le territoire belge et d'autre part recense tout travailleur habitant en Belgique et travaillant en France ou tout autre pays. Elle permet donc de dénombrer, les travailleurs résidant **en France et pas seulement en Nord-Pas-de-Calais** et qui travaillent en Belgique tout comme ceux faisant le trajet inverse. Ces données sont disponibles le 30 juin de chaque année et sont ventilées par sexe, âge et arrondissement. Cette source présente toutefois quelques inexactitudes sur la localisation du lieu de travail en Belgique des travailleurs français. En effet, ces derniers, par commodité, s'inscrivent plutôt dans un arrondissement francophone ou dans un arrondissement près de leur domicile plutôt que sur leur lieu de travail, ce qui entraîne une sur-représentation de travailleurs français dans les arrondissements francophones limitrophes.

La méthode d'estimation retenue pour cette étude consiste à combiner les deux sources afin de bénéficier des avantages de chacune. Les données issues de l'Inami permettent de calculer les évolutions entre 1999 et 2005, du nombre de travailleurs frontaliers résidant en Nord-Pas-de-Calais et travaillant en Belgique par sexe, âge et lieu de travail. On dispose ainsi d'un taux d'évolution pour chacun des croisements (sexe, âge et province).

Ces taux d'évolution sont alors appliqués aux données issues du recensement de la population de 1999 sur le même croisement, afin d'obtenir des estimations estampillées 2005 sur ce croisement. Ensuite sur chacun de ces croisements (sexe, âge et province) obtenus, nous appliquons les structures observées des différentes variables utilisées dans l'étude (secteur d'activité, catégorie socioprofessionnelle, etc.) lors du recensement de 1999. En effet, même en l'absence de données récentes sur ces variables, leur lien étroit avec certaines caractéristiques actualisables telles que l'âge et le sexe, nous permet de formuler des hypothèses quant à leur évolution. Plusieurs précisions sont à noter :

- Les structures par sexe, âge et arrondissement observées en 1999 par l'Inami et le Recensement de 1999 sont proches.
- Nous faisons l'hypothèse que l'évolution observée par l'Inami entre 1999 et 2005 pour chaque catégorie de travailleurs par sexe, âge et lieu de travail, est identique quel que soit le lieu de résidence en France puisque cette source ne permet pas de distinguer un zonage plus fin que le pays.
- Concernant le lieu de travail en Belgique, nous avons supposé que l'évolution du nombre de travailleurs frontaliers selon les chiffres de l'Inami entre 1999 et 2005 était la même pour tous les arrondissements d'une même province. Cette hypothèse a été motivée par l'existence de fusions de caisses de mutualité sociale entre arrondissements d'une même province.

Pages de Profils

Pour en savoir plus

- Atlas transfrontalier - Tome 3 : Activités économiques - Insee - Décembre 2005.
- Étude sur les flux frontaliers franco-belges - EuresChannel - Dossier de septembre 2006.
- Étude sur les flux frontaliers franco-belges - EuresChannel - Dossier de mai 2004.
- Nord-Pas-de-Calais : l'émergence d'un polygone central aux relations intenses - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n°10, février 2004.
- Travailler en Belgique - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n°7, octobre 2003.
- Deux fois plus de frontaliers en une décennie - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n°4, juin 2003.
- De plus en plus de frontaliers le long de la frontière nord-est - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n°1, mars 2001.
- Convention entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, 10 mars 1964, parue au JO du 15 août 1965.

Sites internet

http://www.eureschannel.org
http://www.insee.fr

Directeur de la publication : Jean-Jacques MALPOT
Service Administration des Ressources : Brigitte RABIN
Service Études Diffusion : Aurélien DAUBAIRE
Service Statistique : Jean-Christophe FANOUILLET
Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHELUWE
Responsable Fabrication : Christian DE RUYCK
Graphistes : Fabrice CARLIER, Annick CEUGNIEZ, Claude VISAYZE
Vente : Bureau de vente - 130, avenue J.F. Kennedy - BP 769 - 59034 LILLE CEDEX - Tél : 03 20 62 86 66
CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Septembre 2006 - © Insee 2006 - Code Sage PRO061020
Imprimerie LA MONSOISE - 5, avenue Léon Blum - 59370 MONS-EN-BAROEUL - Tél. : 03 20 61 98 44 - Courriel : contact@imprimerie-monsoise.com

INSEE NORD PAS-DE-CALAIS